

SERVICE DE L'EAU

Compléter votre dossier d'abonnement

Vous arrivez sur la commune ou vous changez de logement, vous devez compléter un nouveau dossier d'abonnement. Afin de remettre à jour le fichier des abonnés, certaines pièces doivent être obligatoirement retournées complétées et signées. Les moyens de paiement (prélèvement automatique et mensualisation) sont également à renouveler.

Le contrat d'abonnement :

Tous les abonnés doivent retourner un exemplaire complété et signé au Service de l'eau. Vous conservez l'un des deux exemplaires.

Les points essentiels :

1. Le numéro de compteur : est indiqué sur votre dernière facture ou sur le compteur lui-même.
2. Le numéro de contrat : Référence indiquée en haut à gauche de la dernière facture
3. Les documents à joindre : pour les locataires : contrat de bail ou dernière quittance de loyer / pour les propriétaires : acte de propriété ou taxe foncière.
4. La date de départ de l'abonnement : Indiquez la date d'ouverture de votre compteur.

Plusieurs modes de paiement de votre facture sont à votre disposition : le titre Interbancaire de Paiement (TIP), le chèque, les espèces (auprès de la Trésorerie), le prélèvement automatique à échéance ou la mensualisation et le paiement en ligne par le biais des TIP-E, mode de paiement de la Trésorerie accessible dans votre espace usager.

Si vous choisissez le prélèvement automatique ou la mensualisation, deux documents sont à compléter et à renvoyer au service de l'eau :

1. le règlement financier et contrat de prélèvement automatique
2. la demande d'adhésion au prélèvement automatique.

Si vous préférez les autres modes de paiement, ces deux documents ne sont pas à renvoyer.

Le règlement financier et contrat de prélèvement automatique :

Les points essentiels :

1. Dans le cadre de ce document contractuel vous êtes considéré comme « le redevable ». Ainsi devez vous indiquer en haut de l'imprimé vos noms, prénoms et adresse.
2. Après lecture du règlement, vous marquez votre approbation en complétant la dernière partie du document. Vous indiquez votre numéro de contrat (référence indiquée en haut à gauche de la dernière facture de la SAUR), datez et signez.
3. Vous joignez cet imprimé à l'autorisation de prélèvement automatique avant de les retourner au Service de l'Eau.

La demande d'adhésion au prélèvement automatique :

Les points essentiels :

1. Vous complétez avec vos noms, adresse et coordonnées bancaires (présentes sur vos RIB).
2. Vous cochez l'une des deux cases, indiquant le prélèvement mensuel ou à échéance.
3. Vous renvoyez les deux parties de l'imprimé au Service de l'eau, sans les séparer en y joignant obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.), Postal (R.I.P.) ou de Caisse d'Epargne (R.I.C.E.)